



CECAM CONSEIL

Experts associés

- Expertise Comptable

- Social

- Gestion

- Conseil



NOS VALEURS	6
NOTRE CHARTE	7
LA DEMARCHE QUALITE	8
NOTRE METIER: L'EXPERTISE COMPTABLE	9
LES MISSIONS DE CECAM CONSEIL.....	10
PÔLE DE COMPETENCE	12
NOS METHODES DE TRAVAIL.....	23
LES NOUVELLES TECHNOLOGIES D'INFORMATION.....	24
NOS SECTEURS D'INTERVENTION.....	25
IMPLANTATION	26

Pourquoi une plaquette ?

Cette plaquette de présentation de notre cabinet a pour objectif de vous permettre de **découvrir notre entreprise** et ses domaines de compétences. Pour élaborer ce document nous sommes partis du constat que le chef d'entreprise, le créateur, mais aussi le dirigeant d'association, le comité d'entreprise ou le « contribuable-particulier » qui souhaite nouer une relation avec un expert-comptable est confronté à une multitude de propositions dont il est difficile de cerner si elles répondent correctement aux attentes.

En effet, rien de plus facile que de chercher un prestataire comptable, il y a pléthore de choix. Il suffit de taper le mot « expert-comptable » sur un moteur de recherche ou dans les Pages Jaunes pour se trouver face à une multitude de cabinets proposant leurs services.

Comment s'y retrouver ?

Plusieurs solutions s'offre à vous :

- ✚ la plus simple et pas forcément la plus mauvaise, consiste à faire confiance à un membre de votre famille ou à un de vos proches qui connaît un expert-comptable. Il en est satisfait et il vous communiquera ses coordonnées. Mais ce qui convient à l'un convient-il à l'autre ? vos activités sont différentes comment le cabinet comptable appréhende-t-il réellement votre profession ?...
- ✚ Sinon, il vous reste Internet, les Pages Jaunes ou le cabinet au bas de l'immeuble. Mais comment cibler celui qui correspondra le mieux à vos attentes, atténuer vos inquiétudes et choisir celui qui deviendra pour vous un vrai partenaire ?

Dissipons tout de suite un malentendu très fréquent. La profession d'expert-comptable est une activité réglementée administrée par un Ordre professionnel et soumise à des normes qualités.

Notre premier conseil : évitez soigneusement le prestataire comptable non affilié à l'Ordre des Experts Comptables.

Le temps où un simple comptable pouvait réaliser votre comptabilité et établir vos déclarations fiscales et sociales est fini depuis bien longtemps. Les Cabinets d'expertise comptables disposent de nos jours d'outils informatiques de plusieurs milliers d'euros (hors matériels) dont les coûts de maintenance se chiffrent chaque année eux aussi en milliers d'euros. Ces outils ne sont pas à la portée d'une entreprise de secrétariat. Ils sont fabriqués par des sociétés spécialisées et distribuées uniquement pour l'usage des Cabinets d'Expertise Comptable. Vous ne les trouverez jamais dans le commerce.

La veille fiscale, sociale et juridique coûte elle aussi des sommes que seul un cabinet comptable peut engager dans le cadre de son activité. Parallèlement, l'administration exige de plus en plus que toutes les déclarations qui lui sont adressées soient dématérialisées et que les paiements de vos impôts professionnels transitent via des portails professionnels (le plus connu est actuellement le portail jedéclare.com).

En un mot, seul un professionnel de l'Ordre peut vous assurer une qualité de travail en adéquation avec vos demandes et en conformité avec une législation de plus en plus complexe.

Maintenant, quel expert-comptable choisir ?

Bien sûr, nous espérons qu'au terme de la lecture de ce document votre choix se portera sur notre cabinet. Mais plutôt que de vous affirmer que nous sommes les meilleurs ou de vous faire télécharger une plaquette faite par une agence de communication remplie de belles photos et recouverte par un minimum de texte, nous avons choisi de vous présenter ce qu'est un cabinet au travers de notre propre entreprise et de vous détailler avec le plus de précisions possibles comment nous travaillons et quels types de mission nous réalisons pour nos clients.

Alors, bonne lecture et peut-être à bientôt.

Un cabinet comptable c'est un assemblage de plusieurs notions fortes et de compétences que nous pouvons détailler ainsi :

- Des Valeurs
- Une Charte
- Une Démarche Qualité
- Un métier de l'expertise comptable
- Des Pôle de Compétences
- Des Missions
- Des Secteurs d'Intervention

Nos Valeurs

L'expertise comptable a deux finalités :

- ✚ Etablir des documents à destination des administrations (Service des Impôts, Caisses sociales, Banque de France, Douanes...) et faire procéder aux règlements des différentes contributions ;
- ✚ Donner des informations à l'entreprise pour lui permettre de gérer au mieux son activité.

Si le premier de ces items n'est que l'accomplissement de formalités administratives, sa bonne réalisation garantira à l'entreprise une certaine sérénité. Mais derrière cette mission de base un chef d'entreprise recherche aussi un conseil adapté à sa situation. On parle alors de « **relation-conseil** ». C'est ce complément naturel à notre métier d'expert-comptable que nous avons essayé d'imposer dans notre cabinet à tous les stades de notre relation « Client-Cabinet ». Pour résumer disons que :

Le conseil c'est avant tout un état d'esprit.

Pour **CECAM CONSEIL**, l'accomplissement de nos missions s'effectue sur la base de trois règles principales :

- L'attention portée aux besoins et aux ambitions de nos clients,
- La disponibilité et l'indépendance de notre cabinet qui garantit à nos clients que nos conseils seront dénués de tout intérêt autre que le sien,
- La sécurité des travaux qui est régie aussi bien par les Normes de notre profession que par celles que nous nous imposons.

CECAM CONSEIL s'engage à **donner à ses clients les moyens de réussir**, pour cela nous privilégions en premier lieu la **qualité de nos relations avec nos clients**. Nos experts expliquent leur rôle, rendent compte de leurs travaux et s'impliquent dans la relation quotidienne avec le chef d'entreprise et ses différents partenaires.

Cette confiance doit s'établir dès la présentation du projet. Il s'agit d'éclairer le client sur les choix qui s'offrent à lui et de mettre à sa disposition toutes les compétences disponibles au sein de notre entreprise ou auprès de partenaires que nous avons identifiés pour leur qualité et leur sérieux. Ce champ de compétences s'étend à de nombreux secteurs professionnels publics, privés ou associatifs, et ce quelle que soit la taille de la structure.

Banquiers, fournisseurs, notaires, avocats ou services de l'Etat, **CECAM CONSEILS** s'engage à être le trait d'union entre son client et ces professionnels. Qu'il s'agisse de missions purement comptables, financières, juridiques ou encore de formation ou de mise en conformité avec la loi, **CECAM CONSEIL** appréhende et apporte la solution spécifique.

Notre état d'esprit, c'est d'être toujours aux côtés de notre client, dans les bons moments comme dans les moments cruciaux.

Notre Charte

A l'écoute des projets de ses clients, **CECAM CONSEIL** s'engage à tout faire pour leur donner les moyens de réussir. Pour y parvenir, **CECAM CONSEIL** met à disposition de chacun d'eux l'ensemble des compétences disponibles au sein de la société et place au premier rang de ses valeurs la qualité de la relation et l'implication personnelle de ses représentants dans le but de répondre aux mieux à leurs attentes.

Les règles fondamentales qui régissent notre Cabinet reposent ainsi sur cinq fondements qui constituent notre charte :

1°) **La fiabilité technique** : considérée comme un préalable, elle implique le respect des normes professionnelles et des méthodes travail que nous avons élaborées.

2°) **La qualité relationnelle** : elle consiste en une multitude d'attentions envers le client comme le contact, le dialogue, le compte rendu des travaux, la disponibilité des représentants de **CECAM CONSEIL** qui veillent à être attentifs tout au long de la mission.

3°) **Les multicompetences** : le collaborateur en charge du client est la courroie de transmission entre le client et le cabinet. Témoin de l'ensemble des compétences du groupe, il est à même de les présenter à la clientèle et d'orienter notre client en fonction de la mission demandée. Il est le vecteur de l'information et du savoir.

4°) **Le dynamisme et l'implication** : tous les collaborateurs de **CECAM CONSEIL** reçoivent régulièrement les représentants de nos entreprises clients, ils dialoguent avec les chefs d'entreprise, sont présents auprès d'eux dans les moments difficiles, ils savent anticiper et matérialiser leurs besoins.

5°) **La solidarité** : parce que **CECAM CONSEIL** mise sur le travail d'équipe, tous les collaborateurs du Cabinet savent utiliser les compétences de leurs collègues et partagent les mêmes valeurs en termes de comportement, courtoisie, tenue et ponctualité. **Chaque client n'est donc pas le client de tel ou tel collaborateur, mais le client du cabinet.**

La démarche qualité

Les cabinets comptables sont régies depuis le 1^{er} janvier 1993 par un ensemble de règles professionnelles. Ces règles ont pour but d'assurer le client qu'un ensemble de diligences sont effectuées sur son dossier.

Parallèlement, **CECAM CONSEIL** poursuit une implication permanente dans le développement et la mise en œuvre de nouvelles mesures de qualité.

En particulier, notre démarche « **Qualité** » vise à :

- ✚ nous assurer que tous nos clients sont gérés selon des méthodes de travail identiques,
- ✚ anticiper les besoins de nos clients.

Notre métier

L'expertise Comptable

Le métier d'expert-comptable a profondément évolué au cours des trois dernières décennies. Le développement de l'informatique et l'explosion des moyens de communication a transformé notre profession de « teneur de comptes » en « responsable administratif et financier » de nos clients.

Aujourd'hui, l'expert-comptable c'est aussi :

L'expert-comptable, le conseil financier de l'entreprise

Par ses conseils, l'expert-comptable permet aux décideurs de disposer des données économiques, financières et fiscales nécessaires à leurs prises de décision. De même, en se référant aux comptes préparés par l'expert-comptable, les partenaires de l'entreprise peuvent s'appuyer sur une présentation claire et fiable de sa situation et de ses perspectives.

L'expert-comptable, un professionnel au cœur de la société

Mais au delà de ses missions premières, rigueur du chiffre et exactitude des données, l'expert comptable est devenu un acteur à part entière de la société. Il intervient dans tous les secteurs de la vie collective. A l'écoute des entreprises, l'expert-comptable élabore des outils performants adaptés à leurs attentes et à leurs projets. L'expert-comptable est aussi le partenaire des Pouvoirs Publics. Grâce à son expérience de l'entreprise, il représente une force de proposition notamment en matière de formalités administratives ou de promotion des mesures en faveur de l'emploi.

Dans les pages qui suivent vous trouverez présentées en détails les missions qu'un cabinet comme le notre est à même de proposer à ses clients.

Les missions

de

CECAM CONSEIL

Chaque client est différent à bien des égards. Notre Cabinet est à même de vous proposer de très nombreuses missions adaptées à chaque situation. En règle générale, le type de mission sera fonction :

- ✚ de la taille de son entreprise,
- ✚ de l'organisation comptable et du degré de diffusion de son information financière.

Parallèlement, les entreprises présentent aujourd'hui de **nouveaux besoins** : pour répondre à ces nouveaux défis, nous avons développé de nouvelles missions adaptées à ces nouvelles contraintes. Quelles soient prévues par la loi ou indispensables à la vie moderne des entreprises. Nous pouvons apporter aux dirigeants notre expertise et notre connaissance de l'entreprise dans **des domaines aussi diversifiés que le conseil en gestion, le conseil fiscal, social, juridique, l'informatique...**

Sachez que de nos jours les Experts-Comptables sont tout aussi compétents pour résoudre des problèmes liés aux nouvelles technologies, qu'à la création ou à la transmission de l'entreprise.

De nouvelles missions, de nouveaux outils adaptés et personnalisés :

Notre formation est généraliste et pluridisciplinaire. Notre connaissance globale de l'entreprise nous permet d'assurer, en complément à notre mission principale d'établissement des comptes annuels, un grand nombre de missions qui répondent aux nouveaux besoins des entreprises, notamment en matière de :

- Assistance fiscale
- Assistance en gestion sociale
- Assistance juridique
- Conseil en patrimoine
- Assistance informatique – internet
- Conseil en gestion – Organisation

Si l'entreprise reste notre terrain privilégié, nos compétences nous permettent également d'intervenir auprès notamment :

- Des associations
- Des professions libérales
- Des comités d'entreprise
- Des particuliers
- Des micro-entreprises
- Des auto-entrepreneurs
- Des entreprises en difficulté

Dans les pages qui suivent nous allons vous détailler l'ensemble des missions que notre cabinet est à même de vous proposer et les méthodes de travail et les outils que nous utilisons pour vous garantir le meilleur service.

Pôle de Compétence

Compte tenu de la taille de notre cabinet nous avons pu développer en interne un certain nombre de pôles de compétence qui sont directement liés à l'assistance des professionnels, association, comité d'entreprise et particuliers.

Ainsi, nous disposons des pôles suivants :

Pôle Création

CECAM CONSEIL exerce ses missions aux côtés du chef d'entreprise en intervenant avec lui dans toutes les étapes importantes de la vie de la structure. Le personnel de **CECAM CONSEIL accompagne les créateurs** dans le choix de leur structure. Nous mettons tout notre savoir-faire pour vous assister dans :

- le choix de votre statut juridique,
- l'élaboration de votre budget prévisionnel,
- la mise en forme de votre business plan,

Après un ou plusieurs rendez-vous au cours desquels nous allons cerner votre concept et valider vos premiers choix, nous mettrons en forme votre projet grâce à des **logiciels spécifiques** (dont certains ont été développés en interne), puis nous vous préciserons la faisabilité de l'opération avant d'établir avec vous une stratégie et des prévisions d'activité.

Nos spécialistes de l'entreprise, vous présenteront ensuite le statut juridique, fiscal et social le mieux adapté à votre projet. Ils **identifieront également les besoins financiers indispensables au démarrage de l'activité**.

A l'issue de notre mission, nous vous remettrons **plusieurs dossiers reliés** à l'usage des organismes bancaires et des plateformes d'initiatives locales. Grâce à nos partenariats avec de nombreux acteurs de la création d'entreprise, **CECAM CONSEIL** vous offrira un service spécialisé, proche et réactif.

Une fois votre dossier bouclé financièrement, nous pourrions nous charger de la rédaction de vos statuts. Nous avons également mis en place des outils simples qui vous accompagnerons dans la mise en place de votre organisation administrative et comptable.

Une fois la phase de création aboutie, nous pouvons mettre en place selon vos souhaits des solutions simples et peu coûteuses de tableaux de bord mensuels ou trimestriels, et vous accompagner dans le choix de votre logiciel comptable ou la gestion de votre personnel.

Pôle Expertise Comptable : Comptabilité-Gestion

► Elaboration des comptes annuels

L'établissement des comptes annuels est pour beaucoup de clients la mission principale d'un cabinet d'expertise comptable. Pour réaliser cette mission **nous disposons de l'un des logiciels professionnel parmi les plus performants du marché**, le logiciel SAGE-COALA. Réalisé en conformité totale avec les exigences des Services des Impôts, il est le premier maillon de la chaîne de production des déclarations fiscale de fin d'exercice.

Point d'aboutissement d'un exercice fiscal, la production de ces comptes annuels se conçoit pour nous comme un document d'échange avec nos clients. Trait d'union entre l'exercice fiscal de l'année et l'exercice suivant, il permet au cours d'un « **Entretien-Bilan** » de présenter vos comptes, de tirer les conséquences des décisions prises au cours de l'exercice, de comparer l'évolution de l'entreprise sur ses derniers exercices, de positionner notre client dans son marché et d'élaborer les stratégies futures de l'entreprise.

Les comptes de fin d'exercice doivent s'entendre non pas seulement comme le point final d'une période fiscale, mais au contraire comme le point de départ de la période suivante.

► Tableaux de bord

Les tableaux de bord sont des outils de gestion qui permettent de **suivre l'évolution des chiffres clés** de l'entreprise. Ils **mesurent en temps réel**, les écarts de l'entreprise au regard des objectifs fixés et permettent d'évaluer les risques qui en découlent. C'est le moyen, pour le décideur, de **comparer objectifs et réalisations** et d'en apprécier au plus vite les variations.

CECAM CONSEIL propose de concevoir le tableau de bord de votre entreprise, de l'exploiter directement ou de former les comptables de l'entreprise à sa production, puis d'en analyser les résultats avant d'établir un plan d'action pour l'avenir.

Sa conception consiste à **rechercher les indicateurs les plus pertinents** de la gestion de l'entreprise et à en élaborer la matrice. L'exploitation est ensuite adaptée à votre entreprise. Selon sa complexité, la production du tableau de bord peut-être accompagnée d'une ou plusieurs séances de formation. Disposant d'indicateurs généraux sur de nombreux métiers, **CECAM CONSEIL** analyse les résultats avec les situations comptables intermédiaires et le bilan.

► Prévision de trésorerie

CECAM CONSEIL propose de prévoir la trésorerie à court terme, d'assurer le suivi pluriannuel des capacités financières et de contrôler les conditions bancaires. **CECAM CONSEIL** peut vous aider à définir vos objectifs de trésorerie et recense vos capacités ainsi que la cohérence avec les prévisions d'exploitation et leur saisonnalité.

Après avoir analysé l'utilisation de ces capacités, les collaborateurs de notre cabinet établissent à l'aide d'une large palette d'outils informatiques, un suivi de trésorerie et des prévisions, et apprécient le recours possible aux organismes financiers.

CECAM CONSEIL fonde son expérience sur l'élaboration des prévisions de trésorerie dans le cadre de créations d'entreprise, de projets de développement et d'aide aux entreprises en difficulté.

► **Vision d'expert**

Cette mission développée et créée par notre service de gestion est le fruit de notre expérience de Conseil d'entreprise et le retour de demandes de nombreux clients. Elle consiste à **suivre chaque mois les chiffres clés et vous permet de bénéficier d'un accompagnement permanent dans la gestion.**

Vision d'Expert est une mission de gestion qui permet de suivre tout au long de l'année, le résultat de l'entreprise. Un tableau de bord est réalisé et commenté chaque mois à partir des chiffres clés. Il permet ainsi d'actualiser en permanence le résultat prévisionnel et le calcul du seuil de rentabilité, et donne les moyens d'agir rapidement en cas de difficultés. Il intègre, en outre, la formation permanente du chef d'entreprise ou du responsable de la gestion à la rentabilité. A ce titre, il est éligible à la formation professionnelle continue. Cet outil **s'adresse en priorité aux entreprises en forte progression, en création ou en reprise** et à celles qui connaissent une période de difficultés. Pour la mettre en œuvre, le collaborateur établit avec le chef d'entreprise un compte de résultat prévisionnel sur douze mois, en estimant de façon précise chaque poste. Puis il choisit les chiffres clés : limités à 10 qui concernent les postes les plus significatifs pour donner rapidement une vue synthétique de l'entreprise.

► **Situation intermédiaire**

Il s'agit d'une situation intercalaire attestée par votre Expert-Comptable. Elle permet de faire le point en cours d'exercice. Notre cabinet aide le dirigeant à **connaître les performances de son entreprise**. Il établit les arrêtés comptables en cours d'exercice, suivant les règles et les méthodes utilisées pour la clôture des comptes annuels : éléments comptables à la date de la situation, éléments d'inventaire, contrôles de cohérence avec les exercices précédents. Il met en œuvre les normes professionnelles applicables aux comptes intermédiaires, qui sont reconnues par les partenaires financiers de l'entreprise.

C'est aussi le moyen de **valider périodiquement le suivi de gestion mensuel.**

► **Analyse financière**

Il s'agit d'un examen critique des équilibres financiers et des performances d'exploitation par rapport au secteur professionnel. L'analyse financière apporte aux dirigeants un **diagnostic de la structure financière de l'entreprise** qui leur sert à bâtir des plans de financement à moyen terme. La démarche consiste à présenter une analyse de l'exploitation et de la structure financière, en expliquant les bilans et les comptes de résultats, mais aussi en intégrant des données complémentaires : rentabilité du personnel, évolution du fonds de roulement, trésorerie...

L'ensemble est rédigé sous forme d'une plaquette appuyée de commentaires personnalisés. Le cabinet développe le dossier d'analyse financière au travers des missions telles que les plans d'investissements, les audits d'acquisition ou l'assistance aux entreprises en difficultés.

Les analyses sont confortées par de nombreuses bases de données sectorielles et professionnelles comme la base d'information DIANE.

Pôle juridique

CECAM CONSEIL accompagne les entreprises dans toutes les phases de sa vie, de sa création, de son développement et jusqu'à sa transmission. Le cadre juridique de ces opérations, les obligations légales et leur sécurisation sont des préoccupations que nous partageons au quotidien avec nos clients. Ce Pôle de compétence est spécialisé dans le domaine juridique, il intervient pour les entrepreneurs individuels, les sociétés, associations ou les structures patrimoniales comme les SCI. Il est en mesure de **constituer les entités juridiques** et de gérer toutes les implications qui en découlent. Il peut également aider au développement des groupes de PME ou mener des opérations de restructurations, d'acquisition ou de transmission d'entreprises ou transformation. L'expérience est confirmée dans ce domaine par le suivi permanent de plus de 200 sociétés de toutes formes et dans tous secteurs d'activité.

► **Le suivi juridique**

CECAM CONSEIL assure le suivi des obligations juridiques annuelles pour tous types de structures. Nous prenons intégralement en charge le dossier juridique annuel et procédons aux formalités de publicité. Des spécialistes en droit des sociétés répondent aux obligations légales, préparent les rapports de gestion, les procès-verbaux, procèdent à la mise à jour des registres obligatoires, dans un souci de maîtrise des risques pour l'entreprise et le dirigeant.

Notre équipe assure également le suivi de T.P.E, principalement sous forme de SARL Unipersonnelles, des EIRL, ainsi que des SCI patrimoniales.

► **La constitution de la société**

En intégrant votre projet d'entreprise, **nous vous accompagnons dans le choix de la structure la plus adaptée**. Lors la constitution d'une société, le rôle de **CECAM CONSEIL** est de prodiguer le meilleur conseil à ses fondateurs et de les **accompagner dans leurs démarches**. Nos spécialistes dans la rédaction d'actes juridiques proposent ainsi une très large assistance dans ces opérations : qu'il s'agisse de déterminer la forme juridique la plus appropriée, d'étudier les implications fiscales et patrimoniales, définir le statut du dirigeant mais aussi rédiger les statuts ou de réaliser les formalités nécessaires à l'immatriculation.

L'ensemble des compétences de **CECAM CONSEIL** quant à la prise en compte du projet, la traduction des hypothèses en termes prévisionnels et le modèle juridique retenu sont au cœur de notre démarche « Qualité ».

► **Mise en société d'une entreprise individuelle**

L'entreprise individuelle est la forme juridique la plus souvent choisie pour créer et développer une petite entreprise. 56 % des chefs d'entreprise ont adopté ce statut qui, pour « entreprendre, présente des avantages évidents : formalités simplifiées, organisation financière minimale... Par contre, dès lors que l'activité s'intensifie, le dirigeant a tout intérêt à transformer son entreprise individuelle en société. L'entreprise acquiert alors la personnalité morale, et il devient possible de mobiliser des capitaux et financer le développement de l'activité (investissements, besoin en fonds de roulement...). Cette organisation juridique est de nature à **protéger le patrimoine du dirigeant** par rapport à son activité professionnelle, dans certaines conditions.

CECAM CONSEIL accompagne le dirigeant dans cette démarche et s'appuie sur les compétences de ses services juridique, fiscal et patrimonial pour choisir le statut et la rémunération des

dirigeants d'entreprise, constituer une société nouvelle et réaliser les opérations juridiques liées à l'apport des actifs et passifs de l'entreprise individuelle à la nouvelle société.

CECAM CONSEIL intègre désormais l'EIRL dans les opportunités d'organisation patrimoniale de l'entrepreneur.

► Fusion et apports partiel d'actif

Nous prenons en charge l'ensemble du processus conduisant à l'évolution des sociétés ou associations. Si vous décidez de regrouper les entreprises ou de séparer les activités dans des entités juridiques distinctes. **CECAM CONSEIL** peut se charger de préparer et de réaliser l'opération. Qu'il s'agisse de créer, rationaliser ou d'améliorer la gestion et/ou de restructurer un groupe, **CECAM CONSEIL** propose une étude préalable des aspects financiers, juridiques, fiscaux et sociaux de l'opération, évalue les apports et détermine la parité d'échanges. **CECAM CONSEIL** assiste le dirigeant dans la réalisation de son projet dans le respect du calendrier fixé et des obligations légales.

► La société civile immobilière

La SCI, un outil de gestion patrimoniale.

CECAM CONSEIL assiste le dirigeant d'entreprise dans la constitution et la gestion de la société civile immobilière (SCI) et notamment à travers la **recherche d'opportunités fiscales et patrimoniales**.

Nos services proposent l'organisation et la tenue de la comptabilité, établissent les déclarations fiscales, assurent le suivi juridique et optimisent le résultat fiscal.

► L'audit d'acquisition

CECAM CONSEIL accompagne le repreneur ou le cédant dans sa démarche, et réalise l'audit préalable d'acquisition. Nous identifions les risques financiers, l'étendue des engagements de l'entreprise cible et les garanties à obtenir du vendeur. **CECAM CONSEIL** peut également identifier des éléments qui pourront avoir une incidence sur les termes de la négociation.

Nous définissons et construisons le montage de reprise (plan de financement, contacts avec les partenaires financiers, assistance juridique et fiscale de l'entreprise).

Enfin, nos Experts-Comptables accompagnent le dirigeant après la reprise, que ce soit dans l'organisation, la restructuration de l'entreprise ou le suivi des objectifs.

Pôle social

Nos consultants en droit social et en gestion de la paie **vous accompagnent au quotidien dans la gestion de vos ressources humaines** quelque soit votre lieu d'implantation géographique ou votre domaine d'activité.

Le service assure la gestion administrative du personnel (contrats de travail, instances représentatives du personnel, assistance à la procédure de licenciement...), l'audit social, l'assistance en cas de contrôle Urssaf...

Le service paie spécialisé en gestion de la paie gère plus de 2 500 bulletins par an.

► **Audit social et Audit de la paie**

Donner un avis sur la conformité, une appréciation des risques et des recommandations en fonction de la situation rencontrée. **CECAM CONSEIL** examine la fonction « Personnel » afin de vérifier la régularité des procédures, **mettre à jour les risques encourus** et proposer de nouveaux schémas de gestion du personnel. Cet audit recense ainsi tous les aspects de la fonction sociale d'une entreprise. Il s'agit d'établir un diagnostic dans les domaines suivants :

- Conformité légale et réglementaire
- Situation de l'entreprise eu égard aux effets de seuils
- Evaluation du passif social
- Audit en prévision d'une transmission ou en perspective d'une proposition de rachat d'une entreprise.

En fin de mission, notre rapport vous propose également des solutions d'améliorations des procédures de gestion du personnel.

► **Anticiper les effets d'un contrôle des Urssaf, inspection du travail, Caisses des Congés Payés...**

Un audit de détection des risques de redressements peut vous **permettre de minimiser les redressements**, de régulariser des situations anormales et ainsi d'aborder un contrôle en toute sérénité.

► **Audit social et Audit de la paie**

CECAM CONSEIL seconde le chef d'entreprise lors des contrôles d'Urssaf en **justifiant les méthodes et les procédures de l'entreprise auprès du contrôleur** et en rédigeant les projets de réponse. Notre rôle consiste à faire reconnaître les positions au cours des différentes étapes du contrôle. En réalisant un contrôle de conformité, nous sommes à même d'identifier préalablement les risques potentiels. Lors du contrôle, nous pouvons représenter l'entreprise auprès du contrôleur et lui présenter tous les documents sollicités.

► **Etablissement des paies**

La gestion de la paie répond à deux impératifs : **fiabilité et confidentialité**. L'emploi de logiciels performants, le suivi permanent de la législation sociale et l'application immédiate des taux en vigueur ou des exonérations autorisées permettent la fiabilité des bulletins et la sécurité des contrôles.

Par ailleurs, le traitement de l'ensemble des documents de paie **garantit le confidentialité dans les délais impartis**. Cet ensemble de prestations fait du service « Gestion de la Paie » un assistant irremplaçable, dont la clarté des informations permet aux salariés une compréhension aisée. Après avoir pris en compte et contrôlé les particularités de l'entreprise, nous élaborons les bulletins de salaire, établissons les déclarations sociales et assurons l'interface des écritures en comptabilité. Ce système nous permet de réagir immédiatement sur les cas techniques comme les absences ou les allègements de charges sociales... Nous pouvons aussi donner des avis et des conseils réguliers en matière sociale : de quelle manière les jours fériés sont-ils rémunérés ? Quel est l'état en temps réels des congés payés alloués ? Quelle nouveauté dans la convention collective de branche concernée ? Enfin, nous sommes en mesure de répondre à des prestations spécifiques telle que la rédaction des contrats de travail, la déclaration unique d'embauche,

l'audit social et de vos paies réalisées en interne, l'étude et la rédaction d'accord d'intéressement... L'utilisation des nouvelles technologies facilite la qualité et la rapidité des échanges, et nous permet aujourd'hui de proposer le portail paie en ligne.

► **Les contrats de travail**

Le contrat de travail établit et garantit les relations avec vos salariés. Notre cabinet explicite les différentes modalités liées à l'embauche d'un salarié, quel que soit son statut. En fonction des objectifs des dirigeants, nous proposons de définir la nature du contrat de travail ainsi que ses implications dans le temps, et de réunir les éléments nécessaires avant la rédaction d'un projet de contrat.

Par ailleurs, **nous mettons en œuvre les exonérations et les aides possibles**, établissons des formulaires de demandes d'exonération, selon les types de contrats : CDI, CDD, temps complet ou temps partiel. Nous attachons également une attention particulière à toutes les clauses spécifiques qu'il conviendrait d'intégrer à vos contrats de travail pour adapter le poste de travail aux contraintes professionnelles de votre activité (mobilité, utilisation de matériel professionnel, protection des intérêts de l'entreprise, organisation du temps de travail, pouvoir de contrôle de la direction, délégation...).

► **La rupture du contrat de travail**

La rupture d'un contrat de travail est toujours un moment difficile pour l'entreprise. Notre intervention a pour objectif : **sécuriser la fin des relations contractuelles**. Nous proposons d'assister les dirigeants d'entreprise dans les procédures de rupture des contrats de travail en fonction de la situation rencontrée (démission, licenciement pour faute ou motif personnel, licenciement économique, rupture conventionnelle). Il s'agit, en premier lieu, de **déterminer le type de procédure applicable**, d'évaluer les coûts et d'en planifier les étapes. Nous vous fournissons en second lieu des documents nécessaires au suivi de la procédure et à la fin de contrat.

Nous vous proposons également d'anticiper les situations à risques de conflit par une bonne gestion du dossier salarié.

► **Epargne Salariale, Intéressement et Participation**

Apprécier les coûts pour l'entreprise, les effets sur l'environnement social et optimiser votre politique rémunération. Avant de mettre en place un accord d'intéressement ou de participation, il faut en mesurer les conséquences sociales et financières. Notre tâche consiste à examiner, selon l'effectif, les obligations en matière de participation, et à recenser les objectifs des dirigeants. Nous effectuons ensuite des simulations pour arrêter une méthode de calcul (intéressement) ou une méthode de placement (participation).

Pour optimiser votre politique de rémunération et **faire de l'intéressement un véritable outil de performance au service de votre entreprise**, nous assistons le dirigeant dans le choix des indicateurs représentatifs de motivations en fonction de votre activité professionnelle et de l'intérêt recherché.

Après avoir apprécié les conséquences salariales individuelles ou par collègue, nous rédigeons les contrats choisis et assistons le chef d'entreprise lors de leur présentation au personnel.

Par la suite, nous pouvons assurer le suivi des calculs, l'ajustement des clauses contractuelles et le renouvellement à bonne échéance.

► **Les instances représentatives du personnel**

Nous garantissons une procédure rigoureuse dans la mise en place des instances représentatives du personnel et dans le suivi au cours de l'année de vos obligations. Nous aidons l'entreprise à établir les procédures d'élection des représentants du personnel. Nous accompagnons les dirigeants à planifier et à installer ces différentes instances, tout en respectant les formalités obligatoires. En s'adaptant aux spécificités et à la taille de l'entreprise, nous planifions les étapes de la procédure, fournissons les documents nécessaires et assistons aux procédures électorales.

Nous vous accompagnons dans le suivi et le secrétariat social eu égard à vos obligations d'employeurs.

► **La Gestion administrative du personnel**

Comment évoluer d'une gestion de la paie vers une véritable gestion des ressources humaines :

Notre équipe spécialisée dans la gestion administrative du personnel assiste le chef d'entreprise dans cette tâche ; qu'il s'agisse de l'accompagner dans l'élaboration ou la tenue des dossiers du personnel en garantissant le respect des obligations légales en matière sociale.

Pôle fiscal

Ses domaines de compétences recouvrent les Bénéfices Industriels et Commerciaux, l'Impôt sur les Sociétés, les Bénéfices non commerciaux, l'Impôt sur le revenu, l'Impôt de Solidarité sur la fortune, la Contribution économique Territoriale et la TVA. Le Pôle fiscal a pour mission de :

- **Garantir le respect des règles fiscales,**
- Apporter une assistance dans l'établissement des déclarations,
- Procéder à des études fiscales,
- Optimiser les opérations,
- Assister les sociétés et les dirigeants lors des contrôles fiscaux,
- Suivre les sociétés civiles immobilières (SCI).

► **Assistance aux contrôles fiscaux**

Anticiper, accompagner et argumenter durant les phases de contrôle. **CECAM CONSEIL** assiste l'entreprise lors d'un contrôle fiscal afin de **minimiser les éventuels redressements**. Il s'agit de **défendre les intérêts de l'entreprise** tout au long des différentes étapes du contrôle. L'intervention est préparée en **réalisant un contrôle de conformité afin de déceler les risques potentiels**. Lors du contrôle **CECAM CONSEIL** peut-être mandaté comme l'interlocuteur de l'administration et lui présenter tous les documents sollicités, en justifiant les méthodes et les procédures utilisées. Cette procédure vous permet de limiter au maximum l'impact du contrôle sur votre structure et réduit considérablement les pertes de temps de vos équipes en nous déléguant le suivi et l'organisation de votre contrôle au sein de nos bureaux. Enfin, durant tout le contrôle, nous argumentons et rédigeons en fin de procédure les projets de réponses.

Pôle informatique

Placé sous la responsabilité directe d'un expert comptable associé spécialisé dans l'informatique de gestion, le service informatique administre l'ensemble du système d'information de notre cabinet. **Il assure la sécurité des données confiées par nos clients**, fonction capitale dans les métiers de l'expertise comptable.

Le cabinet est en voie de se doter d'un portail collaboratif qui permettra de mettre à disposition de nos clients et partenaires un portail Web interactif. Ce site nous permettra d'accroître notre transversalité et notre productivité au quotidien. **CECAM CONSEIL** a l'ambition de se démarquer par son implication dans le monde numérique.

Pôle professions libérales

Les professions libérales sont régies par de nombreuses dispositions particulières comme la comptabilité de trésorerie par exemple. Pour faciliter le suivi et rendre une prestation de haute qualité, **nous avons définie une démarche adaptée à ces professionnels** qui intègre en particulier :

- La gestion des frais de véhicule,
- La gestion du local professionnel ou personnel,
- Le suivi des frais mixtes...

Notre dossier de fin d'exercice comprend outre la déclaration 2035, l'élaboration d'un bilan comptable.

Pôle Auto-entrepreneurs

Les auto-entrepreneurs sont souvent considérés par les cabinets d'Expertise Comptable comme des sous-clients qui ne méritent pas leur attention. Conscient des besoins spécifiques de ces créateurs **CECAM CONSEIL**, a mis en place une mission particulière qui leur est spécifiquement destinée. **Nous suivons en particulier le montant du chiffre d'affaires pour anticiper les dépassements de seuil** et **nous réalisons toutes les déclarations et paiements** au travers du site internet qui leur est dédié. Enfin, **CECAM CONSEIL accompagne l'auto-entrepreneur dans l'évolution de son statut** à travers le développement de ses activités.

Pôle entreprises en difficulté

Face aux difficultés économiques actuelles, l'accompagnement de **CECAM CONSEIL** permet aux entreprises en difficultés d'explorer sereinement toutes les solutions de redressement de l'entreprise. Votre entreprise connaît des difficultés ? **CECAM CONSEIL fait avec vous le point de votre situation et recherche toutes les solutions envisageables.**

Nous analysons avec vous les perspectives à court et moyen termes, ainsi que la structure financière. Selon la nature des difficultés, nous pouvons proposer des mesures de restructurations, rechercher des appuis financiers, étudier la réalisation d'actifs ou la possibilité d'un désengagement. Cette analyse sert à décider s'il faut envisager une cession partielle ou totale, rechercher un accord amiable ou avoir recours à une procédure collective.

Dans tous les cas, **CECAM CONSEIL** suit au plus près les relations avec les créanciers, les établissements financiers, organismes sociaux et fiscaux, le tribunal de commerce et, le cas échéant, l'administrateur judiciaire. **CECAM CONSEIL** se charge enfin du suivi de la mise en œuvre de la solution retenue.

Pôle Organisation interne de l'entreprise

Le contrôle interne organise la sécurité du fonctionnement de l'entreprise. Notre équipe de spécialistes **examine l'efficacité du contrôle interne** de l'entreprise pour améliorer son organisation et ses performances. Pour y parvenir, notre démarche consiste à prendre connaissance de votre système d'information, à examiner les procédures mises en place pour toutes les fonctions de l'entreprise et à en tester la conformité. L'approche est conduite par fonction : achats-fournisseurs, paie personnel, immobilisations, stock, trésorerie... ou encore sur des fonctions spécifiques à votre activités.

Nous ne nous contentons pas de proposer des solutions alternatives, **nous nous investissons au cœur des organisations dans la recherche de solutions**. Les conclusions de cet examen pointent les forces et les faiblesses de votre organisation, et peuvent aboutir à la rédaction d'un manuel des processus. Le rapport ou le guide sur le contrôle interne permettra de fixer les nouveaux processus pour favoriser le rendement de l'entité, sa sécurité de fonctionnement et améliorer son efficacité. La mise en œuvre d'un contrôle interne efficace est maintenant devenue indissociable d'une bonne gouvernance.

Pôle patrimoine

Il a pour mission de s'impliquer dans la gestion personnelle de nos clients qui le souhaitent. Que ce soit pour l'impôt sur le revenu, la gestion patrimoniale ou l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Ce service est également compétent dans le domaine de la transmission d'entreprise, du diagnostic retraite ou encore du statut du dirigeant.

Impôt sur le revenu

Objectif : ne pas payer plus d'impôt qu'il n'est dû.

La démarche que nous vous proposons consiste à anticiper l'impôt. Quelle est la solution fiscale la plus adaptée à votre patrimoine et à vos revenus ? Comment ne pas payer plus d'impôt qu'il n'est dû ? Quelle stratégie adopter pour la gestion de votre patrimoine ? Comment répondre à l'administration en cas de contrôle fiscal ?

Grâce à notre expérience, tant pour les dirigeants d'entreprise que pour les professions libérales, ou les particuliers disposant de revenus fonciers ou de loueurs en meublé, notre cabinet est en mesure de proposer en cohérence avec les objectifs du client, la meilleure gestion de son patrimoine et de faire la synthèse des approches, impôt sur le revenu, bouclier fiscal, ISF... Grâce à des outils adaptés, nous calculons l'impôt fac-similé.

► Gestion patrimoniale et Impôt sur la fortune (ISF)

L'établissement de la déclaration d'ISF est aussi l'occasion de faire une approche patrimoniale de votre situation

Pour satisfaire à une obligation légale ou réfléchir à une gestion d'ensemble de votre patrimoine, **CECAM CONSEIL** se charge de calculer l'impôt à payer. Après avoir collecté les éléments du patrimoine, nous préparons la déclaration d'ISF et une plaquette personnalisée de votre patrimoine.

► Statut du dirigeant

Le choix du statut du dirigeant est fondamental car celui-ci impacte directement la rentabilité de la structure mais aussi le niveau de protection sociale et le revenu disponible du chef d'entreprise.

Il est nécessaire que ce statut évolue dans le temps et s'adapte aux objectifs patrimoniaux ainsi qu'à la situation personnelle et familiale du chef d'entreprise ; L'évolution permanente des dispositifs et des situations rend également nécessaire la revue périodique des choix opérés.

► Optimisation de la rémunération du dirigeant

Arbitrer la répartition de la rémunération en fonction de ses choix et des opportunités. Les évolutions de la législation sociale et fiscale peuvent conduire les dirigeants d'entreprise à **examiner régulièrement leur stratégie de rémunération**. Celle-ci doit être définie en fonction des résultats, de la situation familiale et du niveau de prestations sociales attendues.

Elle consiste à arbitrer la répartition des revenus du dirigeant entre salaire, gérance majoritaire et dividendes, en tenant compte des niveaux de cotisations sociales et des charges fiscales inhérentes. **CECAM CONSEIL** définit, avec son client, la stratégie qui permet d'augmenter le revenu disponible, tout en disposant d'un minimum adapté de prestations sociales. Le dirigeant pourra alors choisir la répartition entre les prélèvements sociaux et fiscaux, s'il décide de se rémunérer par un salaire et/ou des dividendes. Après avoir collecté les informations auprès du chef d'entreprise, **CECAM CONSEIL simule pour vous les différentes répartitions**, estime le coût des cotisations sociales, et finalise un dossier personnalisé présentant les solutions envisagées.

► L'évaluation de l'entreprise

Evaluer périodiquement son entreprise fournit une information utile au décideur. Connaître la valeur de son entreprise. Que ce soit pour la transmettre, fusionner, s'assurer, apporter des actifs ou parce que la situation patrimoniale a changé. Notre service évaluation, recense les caractéristiques de l'entreprise : sa taille, son activité, sa structure juridique, son environnement sectoriels, ses résultats et effectifs ainsi que sa structure financière. Ce diagnostic réalisé, ils identifient les éléments déterminants et les risques.

Nos méthodes de travail

Un cabinet comptable aujourd'hui c'est tout à la fois des compétences mais aussi des outils pour les mettre en application. Pour sécuriser nos clients, nous avons élaboré dans le respect des Normes professionnelles des méthodes de travail adaptées à chaque type de mission.

Les outils de travail

Le cabinet **CECAM CONSEIL** travaille en réseau. Cette organisation implique des moyens techniques fiables et performants, gérés par notre service informatique et utilisable par tous. **CECAM CONSEIL dispose des outils informatiques les plus performants**, serveurs d'application, de photocopieurs scanners fixes et portables pour la gestion électronique des documents (GED), de vidéo projecteurs et d'imprimantes noir et blanc ou couleur.

Les systèmes informatiques

En ce qui concerne l'informatique elle-même, **CECAM CONSEIL** dispose de nombreux logiciels professionnels adaptés à chacun des services proposés aux clients en matière comptable, juridique ou sociale. Il s'agit à titre d'exemple, outre les logiciels d'établissement des comptes annuels et des bulletins de salaires (**SAGE COALA**), de **NAVIS** (documentation professionnelle), **Office** (Word, Excel, Power Point et Access) ; **RCA** (pour la gestion de missions de conseil) ; **Polyacte...**

Afin de permettre une plus grande réactivité et disponibilité **CECAM CONSEIL** dispose également de cartes 3G qui permettent à ses équipes de rester connectées aux serveurs à tout moment et n'importe où.

Les Méthodes de travail

CECAM CONSEIL a mis en place au fil des années un système qualité qui s'appuie sur le respect des Normes professionnelles.

Les méthodes de travail sont basées sur les Normes professionnelles des experts-comptables et sur une haute exigence en matière de le respect de la qualité.

Ces normes professionnelles répondent à une double vocation : garantir à nos clients la qualité des prestations fournies par le cabinet et assurer la reconnaissance publique de nos compétences professionnelles. Qu'elles soient générales et donc applicables à toutes les missions des experts-comptables ou spécifiques et relatives à certaines missions seulement, l'Ordre veille à ce que les membres de la profession les respectent au travers d'un **contrôle qualité**.

Le travail en équipe

Un Cabinet comptable comme **CECAM CONSEIL** c'est un ensemble de collaborateurs. Chacun d'eux est affecté à un ensemble de tâche et à un Pôle de Compétence. Un système de planning permet d'affecter, dans le meilleur délai, à un client ou une mission l'ensemble des compétences disponibles au sein de nos groupes de professionnels. Au premier rang de nos valeurs figure la qualité de la relation avec le responsable de l'entreprise. Cette valeur passe par la disponibilité et l'indépendance de nos équipes.

Les nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC)

CECAM CONSEIL porte une attention toute particulière aux nouvelles technologies et s'emploie à mettre en œuvre pour ses clients toutes celles qui trouvent leur application dans l'entreprise. Et ce, afin de faciliter les échanges, tant par la qualité que la rapidité des échanges d'information. Ainsi, avec la gestion électronique des documents (GED), toutes les informations sont scannées et répertoriées dans le dossier client. Concrètement, cela permet de transmettre des documents à l'administration par voie électronique, ou encore de fournir une déclaration de TVA pour le compte de clients.

C'est aussi dans cet esprit que **CECAM CONSEIL** offre la solution informatique la plus adaptée aux clients : une gamme complète de logiciels de comptabilité, de gestion et de paie qui répondent aux spécificités de chaque entreprise.

Notre prestataire informatique **SAGE-COALA** dispose d'une gamme complète de logiciels qui couvre tous les domaines de la comptabilité, de la gestion, ou de la paie. Que ce soit par sa filiale **SAGE**, ou pour les petites entreprises par la gamme **CIEL**, tous ces logiciels proviennent du même éditeur et sont compatibles entre eux et assure des échanges d'informations optimisés.

► **Ma compta en ligne**

Pour ceux qui ne souhaitent pas se doter d'une gamme comptable de logiciels. **CECAM CONSEIL** peut mettre à votre disposition le logiciel **SMART COOL**. Cette comptabilité en ligne est accessible depuis un simple navigateur Web. Cette offre vous permet de réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement. C'est la certitude de disposer d'un service permanent, sécurisé et toujours actualisé.

Vous voulez traiter vous-même vos opérations courantes de comptabilité sans vous préoccuper du logiciel ni du matériel ? Disposer d'un outil facile, performant et efficace ? Comme de nombreuses entreprises, mettez votre comptabilité à l'heure d'Internet.

Nos secteurs d'intervention

CECAM CONSEIL intervient dans de nombreux secteurs d'activité qui regroupe la quasi-totalité des services marchands et non marchands.

Les métiers

- ▶ **Restauration**
- ▶ **Boulangerie-Pâtisserie**
- ▶ **Magasin de petite distribution**
- ▶ **Automobile**
- ▶ **Bâtiment**
- ▶ **Institut de beauté**
- ▶ **Bijouterie**
- ▶ **Négoce de Prêt à porter**
- ▶ **Magasins divers spécialisés**
- ▶ **Service à la personne**
- ▶ **Transport**
- ▶ **Professions médicales ou paramédicales**
- ▶ **Architecte**
- ▶ **Consultant**

Secteurs non-marchands

- ▶ **Associations**
- ▶ **Association sportives**
- ▶ **Comité d'entreprise**
- ▶ **Artistes**
- ▶ **Particuliers**
- ▶ **Société civile immobilière**
- ▶ **Loueur en meublé**

Implantation

